

Gouvernement du Québec

Décret 573-2003, 7 mai 2003

CONCERNANT la convocation de l'Assemblée nationale
du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier
ministre :

QUE l'Assemblée nationale du Québec soit convoquée
pour le 3 juin 2003 à 14 heures ;

QUE le décret n° 369-2003 du 12 mars 2003 soit
modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

40629